

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05777

Numéro SIREN : 892 412 875

Nom ou dénomination : CHAV'IMO

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2024 sous le numéro de dépôt 3966

« CHAV'IMO »

**Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 31 000 €**

**Siège Social : 5 Chemin de la Pierre Blanche
13780 CUGES-LES-PINS**

=====

R.C.S. MARSEILLE

SIRET : 892 412 875 00015

CODE NAF : 64.20Z

=====

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

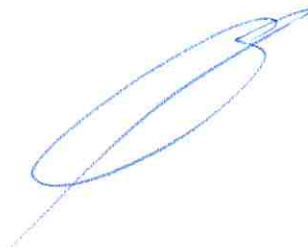
COMPTES ANNUELS

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT

certifié conforme



Désignation de l'entreprise SASU CHAV'IMO

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 5 CH DE LA PIERRE BLANCHE

13780 CUGES LES PINS

Numéro SIRET * 8 9 2 4 1 2 8 7 5 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 3

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE

STOCKS
ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENOIS

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 2 2	3 1 1 2 2 0 2 1
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068	070		
		072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	11 000	11 000
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	11 000	11 000
	Total général (I+II)	110	112	11 000	11 000
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		1 000	1 000
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 10 000)	172		10 000	10 000
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		10 000	10 000
	Total général (I + II + III)	180		11 000	11 000
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

Avis du Comité Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU CHAV'IMO

Néant ☒ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 2

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *			209	
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	
	services *		217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			
Production immobilisée *				
Subventions d'exploitation reçues				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				

210		
214		
218		
222		
224		
226		
230		
232		

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises) *				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				
Autres charges externes * :	dont crédit bail : mobilier	- immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		
Rémunérations du personnel *				
Charges sociales (cf. renvoi 380)				
Dotations aux amortissements *				
Dotations aux provisions				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)				

234		
236		
238		
240		
242		
244		
250		
252		
254		
256		
262		
264		

I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)				
Produits exceptionnels (IV)				
Charges financières (V)				
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
Impôts sur les bénéfices *				

280		
290		
294		
300		
306		

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				
Provisions non déductibles *				
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				

310		
312	314	
316		
318		
322		
324		
330		
251		
998		
999		

Régime d'impôt

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
Divers (44 quaterdecies)	ZFA NG 345		Investissements outre-mer	344
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				
			Crédance due au report en arrière du déficit	346
			Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993

997		
342		
350		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				
Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :			

352		354
356		
360		

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

--	--	--	--	--

370	0	372
-----	---	-----

Désignation de l'entreprise : SASU CHAV'IMO

Néant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490		492		494		496				

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL			570		572		574		576	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	Plus ou moins-values					
						Court terme *	Long terme				
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

5

Désignation de l'entreprise : SASU CHAV'IMO		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

SASU CHAV'IMO

5 CH DE LA PIERRE BLANCHE

13780 CUGES LES PINS

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

SMAGEX

453 CHEMIN DE LA FARLEDE

ESPACE DUO

83500 LA SEYNE SUR MER

0494622360

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Composition du capital social	1
Disponibilités en Euros	1

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000		3 100		3 100

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

« CHAV'IMO »

**Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 31 000 €**

**Siège Social : 5 Chemin de la Pierre Blanche
13780 CUGES-LES-PINS**

=====

R.C.S. MARSEILLE

SIRET : 892 412 875 00015

CODE NAF : 64.20Z

=====

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE TRENTE JUIN,**

à 11 heures,

Au siège social, 5 Chemin de la Pierre Blanche – 13780 CUGES-LES-PINS,

Le soussigné Monsieur Laurent CHAVE, Associé Unique et Président de la Société CHAV'IMO, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique, au capital de 31 000 € :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président et d'Associé Unique, Monsieur Laurent CHAVE a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 suivant rapport de gestion du Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation de la rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qui a été rédigé par le Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un résultat de 0 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » Bénéfice de	0 €
TOTAL.....	<u>0 €</u>
	=====

Conformément à l'article 243 Bis du C.G.I., il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société :

2021 : NEANT.

TROISEME DECISION

L'Associé Unique approuve la rémunération du dirigeant pour l'exercice, qui s'élève à un montant de 0 €.

La Société prend en charge (s'il y a lieu) les cotisations sociales obligatoires en matière d'assurance maladie, prévoyance, allocation familiale et assurance vieillesse des mandataires sociaux,

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Laurent CHAVE

